

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200831-79\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trente et Un Août à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Délib.79/2020

Renouvellement contrat P.E.C. / C.A.E.

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle que madame Patricia VAQUETTE a été recrutée le 21 septembre 2015 dans le cadre d'un contrat C.U.I./C.A.E. à raison de 22/35<sup>ème</sup> et que ce contrat a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Le présent contrat arrive à échéance le 20 septembre 2020 et avec l'accord du service instructeur de Pôle Emploi (formation suivie, âge de l'agent) pour la dérogation, nous pouvons, compte tenu que cet agent donne entière satisfaction pour assurer les missions de personnel de restauration et d'entretien des locaux, lui renouveler le contrat pour une année supplémentaire, soit du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2021.

Elle rappelle en outre, que les renouvellements de ce type de contrat sont soumis à une obligation de formation de la part de l'agent et qu'il convient donc de prévoir un plan de formation.

**Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

➤ DECIDE de renouveler le contrat P.E.C. (C.A.E.) de madame Patricia VAQUETTE pour la période du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2021 dans les mêmes conditions que le précédent, soit 22/35<sup>ème</sup> pour assurer les missions de personnel de restauration et d'entretien des locaux.

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement.

➤ DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le :

Le maire,

le maire,

Marc MEDINA

